

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DATE DE CONVOCAATION :** 8 mars 2023

**DATE D'AFFICHAGE :** 21 mars 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

<b>En exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Présents :</b>	<b>9</b>
<b>Votants :</b>	<b>9</b>

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h38,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

**Etaient présents :** Mmes ARENOU, ABLOUH, BOUKANDOURA, SIRAS, DELANNAY, SEVAULT, BAUDRY.

Mrs. GOURVENEK, BAUFFE.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents représentés :** Mmes. BERCOVICI

procuration à Mme ABLOUH

**Absents excusés :** Mmes. BELHADJ-ADDA, BIGLIONE, DUBOIS.

Mrs. ALIMI, JAMIL.

**OBJET :** DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE CONSENTIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA  
PRESIDENTE ET A LA VICE-PRESIDENTE POUR LES APPELS A PROJETS

Vu l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles autorisant le conseil d'administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-président ;

Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° D 20 07 02 04 en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir et de signature à la Présidente et à la Vice-Présidente ;

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il est important de rajouter une autorisation de signature pour donner la possibilité de répondre rapidement aux différents appels à Projet,

En effet, les délais de dépôts des dossiers de demande de subventions à tout organisme financeur (Etat, Région, Département et autre...) sont très souvent contraints et incompatibles avec le calendrier d'une réunion du Conseil d'Administration.

Il est proposé :

D'autoriser Mesdames la Présidente et la Vice-Présidente à solliciter et signer toutes demandes de subventions auprès de tous organismes et financeurs,

De dire que chaque demande de subvention fera l'objet d'une décision.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **d'autoriser** Mesdames la Présidente et la Vice-Présidente à solliciter et à signer toutes demandes de subventions auprès de tous organismes et financeurs,

**Article 2 :** **dit** que chaque demande de subvention fera l'objet d'une décision.

**Adopté à l'unanimité,**

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le dix-sept mars deux mille vingt-trois